

Conditions d'attribution de l'aide à l'équipement

En magasin

Bénéficiaires	• Être allocataire de la Caf 37 • Percevoir des prestations familiales • Avoir au moins un enfant à charge ou attendre un enfant • Avoir un quotient familial inférieur ou égal à 850 € • Avoir mis à jour son dossier allocataire • Pas de prêt possible en cas de situation de surendettement																
Montant	En prêt - 900 € maximum																
Conditions d'octroi	Ce prêt est cumulable avec tous les autres prêts Il ne doit rester que 3 mensualités d'un précédent prêt pour qu'une nouvelle demande soit étudiée lorsque le montant maximum a été sollicité																
Modalités de remboursement	• Remboursement en 18 mensualités maximum • Par retenues sur les prestations familiales Première mensualité exigible à compter du 3^{ème} mois suivant l'acceptation définitive Le prêt est sans intérêt <table><tr><th>Montant QF</th><th>Entre 0 et 470 €</th><th>Entre 471 € et 790 €</th><th>Entre 791 € et 850 €</th></tr><tr><td>Part de l'aide attribuée sous forme de subvention</td><td>60 % du coût des articles dans la limite de 540 €</td><td>20 % du coût des articles dans la limite de 180 €</td><td>Néant</td></tr><tr><td>Part de l'aide attribuée sous forme de prêt sans intérêt</td><td>40 % du coût des articles dans la limite de 360 €</td><td>80 % du coût des articles dans la limite de 720 €</td><td>100 % du coût des articles dans la limite de 900 €</td></tr><tr><td>Montant plafond de la mensualité du prêt pour un remboursement sur 18 mois</td><td>20 €</td><td>40 €</td><td>50 €</td></tr></table>	Montant QF	Entre 0 et 470 €	Entre 471 € et 790 €	Entre 791 € et 850 €	Part de l'aide attribuée sous forme de subvention	60 % du coût des articles dans la limite de 540 €	20 % du coût des articles dans la limite de 180 €	Néant	Part de l'aide attribuée sous forme de prêt sans intérêt	40 % du coût des articles dans la limite de 360 €	80 % du coût des articles dans la limite de 720 €	100 % du coût des articles dans la limite de 900 €	Montant plafond de la mensualité du prêt pour un remboursement sur 18 mois	20 €	40 €	50 €
Montant QF	Entre 0 et 470 €	Entre 471 € et 790 €	Entre 791 € et 850 €														
Part de l'aide attribuée sous forme de subvention	60 % du coût des articles dans la limite de 540 €	20 % du coût des articles dans la limite de 180 €	Néant														
Part de l'aide attribuée sous forme de prêt sans intérêt	40 % du coût des articles dans la limite de 360 €	80 % du coût des articles dans la limite de 720 €	100 % du coût des articles dans la limite de 900 €														
Montant plafond de la mensualité du prêt pour un remboursement sur 18 mois	20 €	40 €	50 €														
Engagements de l'allocataire	• Achat dans les 2 mois suivant l'avis d'attribution du prêt, sous peine d'annulation de ce dernier • Respect du choix du matériel inscrit sur les devis																
Paieement	• Prêt versé au fournisseur à réception du plan de remboursement signé et de la facture correspondant au devis																
Contrôles et sanctions	• En cas de non-conformité, la Caf peut exiger le remboursement immédiat de l'intégralité du prêt accordé et refuser une nouvelle demande.																

- Liste des partenaires => [Liste-fournisseurs-partenaires-Aide-a-lequipement_10.24.pdf](#)

Les étapes de ma demande

- 1- Je remplis ma demande et je joins le devis (coût de livraison inclus).
- 2- Je retourne le dossier à la Caf par mail à l'adresse : afi@caf37.caf.fr ou par la poste
- 3- La Caf m'envoie par DocuSign ou par la poste (exceptionnellement) le plan de remboursement et l'accord provisoire
- 4- Je signe le plan de remboursement
- 5- A réception du plan de remboursement signé, la Caf m'adresse l'accord définitif
- 6- Avec cet accord, je vais chercher mes articles
- 7- Le fournisseur envoie la facture par mail (ci-dessus) ou par la poste à la Caf (délai 1 mois)
- 8- À réception la Caf règle le fournisseur
- 9- Le remboursement du prêt par prélèvement débutera 3 mois après le paiement au fournisseur

ATTENTION : Le matériel peut être acheté d'occasion dès lors qu'il est fourni par une entreprise issue de l'économie solidaire (devis à l'appui). Il n'est pas possible d'acheter auprès d'un particulier.

Nature des équipements et prix maximum

Équipements mobiliers :

Chambre et literie (cadre, bois, pieds de lit, sommier, matelas, lit combiné enfant, lits superposés) pour adultes et enfants (600 €).

Meubles de rangement (hors hifi) : armoire, commode, buffet (300 €), autres rangements (160 €)...

Tables, chaises : (500 €), **canapés** convertibles (700 €).

Bureaux adultes et enfants (120 €). **Fauteuils et chaises** de bureau (80 €).

Équipements ménagers :

Appareils de cuisson : cuisinière (400 €), gazinière (400 €), tuyau de gaz (uniquement garanti à vie, seuil d'exclusion 75 €), plaque de cuisson et four (400 €), micro-ondes (150 €).

Appareils de lavage : lave-linge (450 €), sèche-linge (400 €), lave-linge séchant (600 €), lave-vaisselle (420 €).

Appareils de froid : réfrigérateur (450 €), congélateur (400 €), combiné (500 €).

Appareils de nettoyage : aspirateur (150 €), fer à repasser (150 €), centrale vapeur (150 €).

Équipements numériques :

Ordinateur portable ou non, tablette ou smartphone (600 €), imprimante scanner (100 €) et souris (20 €).

Équipements de puériculture de 1^{ère} nécessité uniquement en cas de 1^{ère} naissance ou de naissance multiple :

Poussette (150 €), combiné Duo ou Trio (400 €); siège-auto (200 €), rehausseur (80 €), transat (80 €), table et matelas à langer (200 €), Chaise haute, (150 €).

En situation de naissance multiple, le prix du montant plafond par article est à multiplier par le nombre d'enfants (excepté pour la table et matelas à langer).

Équipements de mobilité :

Trottinette (200 €), trottinette électrique (500 €) - Vélo (500 €), vélo électrique (800 €).

Casque de protection (50 €) - Siège enfant pour vélo (50 €)

Conditions d'attribution pour les équipements de mobilité :

- Être en situation de retour/maintien dans l'emploi, accès à l'emploi, à une formation/apprentissage (justificatif obligatoire).
- Être âgé au minimum de 14 ans au moment de la demande.
- Faire une attestation sur l'honneur manuscrite justifiant : la personne concernée, son âge et sa situation.

Conditions générales pour tous les équipements :

Le remplacement de matériel n'est pas prioritaire. Si la Caf est déjà intervenue pour une première acquisition ou un renouvellement d'un article identique, celui-ci devra avoir été acquis il y a plus de 3 ans.

NB : Renseignez-vous auprès des enseignes pour savoir si elles font partie de notre réseau de partenaires conventionnés.